

**PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT ET DE SON SUPPLEANT DE LA SECTION DISCIPLINAIRE
COMPETENTE A L'EGARD DES ENSEIGNANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Université Clermont Auvergne et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de l'UCA ;
Vu l'appel à candidatures adressé aux membres de la section disciplinaire appartenant aux collèges 1 et 2 le 20 décembre 2021 ;
Vu les candidatures reçues ;
Vu le scrutin organisé par voie électronique le 17 janvier 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Marie IZAUTE est déclarée élue Présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

Article 2 :

Monsieur Christophe TESTARD est déclaré élu Président suppléant de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 janvier 2022

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le
- Publié le

20 JAN. 2022

20 JAN. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION DU 17/01/2022

PRESIDENT ET SUPPLEANT DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES ENSEIGNANTS

Nombre d'électeurs	8
Nombre de votants	8

Candidats au poste de Président.e de la SDE	Résultat
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	7
Marie YZAUTE	7 Voix

Candidats au poste de Président.e suppléant.e de la SDE	Résultat
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	8
Christophe TESTARD	8 Voix

Madame Marie IZAUTE est élue Présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.
Monsieur Christophe TESTARD est élu Président suppléant de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17/01/2022

L'assesseur :
Adélaïde REYES

